



VILLE DE MONTMORENCY  
DEMANDE DE DÉSECTORISATION  
ANNEE SCOLAIRE – 2026/2027

Demande de désectorisation : <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> demande <input type="checkbox"/> Renouvellement	Groupe scolaire souhaité : ..... Niveau : <input type="checkbox"/> maternelle / <input type="checkbox"/> élémentaire	Commune d'origine : .....	<b>CADRE RÉSERVÉ A LA COMMUNE DE MONTMORENCY</b>
NOM DES PARENTS :	NOM DE L'ENFANT :		
ADRESSE :	PRENOM :		
CODE POSTAL :	DATE DE NAISSANCE :		
VILLE :	Classe devant être suivie en 2026/2027 :		
TELEPHONE :			
Etablissement scolaire fréquenté en 2025/2026 :			
L'enfant a-t-il bénéficié d'une dérogation en 2025/2026 : <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON			
MOTIFS DE LA DEMANDE DE DÉSECTORISATION : (Exposé détaillé. S'il y a lieu, nom et adresse de la personne assurant la garde) Joindre tous documents justificatifs de votre situation			
<b>LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTMORENCY</b>  <input type="checkbox"/> Accepte la désectorisation ci-contre sans participation aux frais de fonctionnement*  <input type="checkbox"/> N'accepte pas la désectorisation ci-contre*  Signature du Maire			
Le : Signature :			
AUTRES ENFANTS SCOLARISÉS			
NOM ET PRENOM	ETABLISSEMENT	CLASSE DEVANT ETRE SUIVIE EN 2026/2027	

\* « L'alinéa 4 de l'article L212-8 du code de l'éducation prévoit que la commune de résidence, qui dispose d'une capacité d'accueil suffisante, est tenue de participer aux charges de fonctionnement d'enfants scolarisés dans une commune d'accueil si le Maire de la commune de résidence, consulté par la commune d'accueil, a donné son accord à la scolarisation de ses enfants hors commune. »

▲Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois, à compter de sa notification